coved

CRÉATEURS D'HARMONIE

Adresse de correspondance :
COVED
ZI 2, rue des Meuniers - Bat G2
69140 RILLIEUX LA PAPE
Tél. : 04 37 85 13 00
Fax : 04 78 88 00 57

Préfecture du Rhône
106, rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03

ARRIVÉE LE :
07 AVR. 2011
DDPP du Rhône
Protection de l'environnement

Rillieux-la-pape, le 04 Avril 2011

Objet : Déclaration de changement de rubriques, Centre de tri Irigny (69) ;

Monsieur le Préfet,

Compte tenu de nos différentes activités et conformément à la modification des rubriques de la nomenclature des installations classées selon le décret n°2010-369 du 13 avril 2010, nous tenons à vous spécifier dans le tableau présenté page suivante, les rubriques et capacités du site, en considérant le bénéfice de l'antériorité au titre de l'article L.513-1 du Code de l'Environnement, pour les rubriques correspondant à l'autorisation actuelle.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer l'expression de notre respectueuse considération.

Karine POL

Responsable ICPE Secteur Rhône-Alpes Auvergne – COVED

04.37.85.13.18 / 06.60.70.89.80

Désignation rubrique	Capacité site Irigny	Situation administrative
2713 Installation de transit, regroupement ou tri de métaux non dangereux - Supérieur ou égal à 1000m² (A) - Supérieur ou égal à 100m² mais inférieur à 1000m² (D)	150m²	D
2714 Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de papiers, cartons, plastiques, caoutchouc, textile, bois - Supérieur ou égal à 1000m³ (A) - Supérieur ou égal à 100m³ mais inférieur à 1000m³ (D)	3000m³	A
2715 Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux de verre - Supérieur ou égal à 250m³ (D)	100 m³	NC
2716 Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes - Supérieur ou égal à 1000m³ (A) - Supérieur ou égal à 100m³ mais inférieur à 1000m3 (DC)	Ultimes + refus tri : 500 m³	D
2791 Installation de traitement de déchets non dangereux (broyage) - Supérieur ou égal à 10t/j (A) - Inférieur à 10t/j (DC)	9t/j	DC
1432.2 Stockage de liquides inflammables - Représentant une capacité équivalente > 100m³ - Représentant une capacité équivalente supérieure à 10m³ mais inférieure ou égale à 100m³	10m³	NC

1435 stations service : installations ouvertes ou non au public où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs de véhicules à moteur, le volume annuel (équivalent coefficient 1)étant : - Supérieur à 8000m^3 (A) - Supérieur à 3500m^3 mais inférieur ou égal à 8000m^3 (E) - Supérieur à 100m^3 mais inférieur ou égal à 3500m^3 (DC)	40m^3	NC
1530 Bois, papier, carton ou matériaux combustibles analogues (dépôts de) La quantité stockée étant : - Supérieur à 50 000m^3 (A) - Supérieur à 20 000m^3 mais inférieur à 50000m^3 (E) - Supérieur à 1000m^3 mais inférieur à 20 000m^3 (D)	3000m^3	D
2260 Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épluchage et décortication des substances végétales et de tous produits organiques naturels, y compris la fabrication d'aliments composés pour animaux, mais à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2220, 2221, 2225, 2226. 2. Autres installations que celles visées au 1 : - La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 500kW (A) - La puissance installée de l'ensemble des machines fixes concourant au fonctionnement de l'installation étant supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW (D)	190kW	D

2662 Polymères (matières plastiques, caoutchoucs, élastomères, résines et adhésifs synthétiques) (stockage de). Le volume susceptible d'être stocké étant : - Supérieur ou égal à 40 000m^3 - Supérieur ou égal à 100m^3 mais inférieur à 40 000m^3 - Supérieur ou égal à 100m^3 mais inférieur ou égal à 1000m^3	600m^3	D
2711 Transit, regroupement, tri, désassemblage, remise en état d'équipements électriques et électroniques mis au rebut. Le volume susceptible d'être entreposé étant : - Supérieur à 1000m^3 - Supérieur à 200m^3 mais inférieur à 1000m^3	950m^3	D
2925 Accumulateurs (ateliers de charge d'). La puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération étant supérieure à 50 kW (D)	12kW	NC
2930 Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie 1° Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur La surface de l'atelier étant inférieure ou égale à 2 000 m^2	260m^2	NC

coved

CRÉATEURS D'HARMONIE

Adresse de correspondance:
COVED
392, rue des Mercières - Bat G2
69140 RILLEUX LA PAPE
Tél. : 04 37 85 13 00
Fax : 04 78 88 00 57

Adresse de correspondance :
Karine POL
COVED
392, rue des Mercières
69140 RILLIEUX LA PAPE
Tel : 04.37.85.13.18

ARRIVÉE LE :

19 AVR. 2011

DDPP du Rhône
Protection de l'environnement

à l'attention Mme VOLAY
Préfecture du Rhône
106, rue Pierre Corneille
69419 LYON CEDEX 03

Irigny, le 15 Avril 2011

Objet : Déclaration de changement de rubriques, Centre de tri Irigny (69)

Compléments d'information;

Monsieur le Préfet,

Nous accusons réception de votre courrier du 8 avril 2011 par lequel vous nous demandez des compléments d'information relatifs aux rubriques 1530-2 et 1532.

Nous vous confirmons par la présente, la gestion de stockage de papier, cartons ou matériaux combustibles ainsi que de bois sur le centre d'Irigny dont les volumes sont présentés dans le tableau ci-après :

Désignation rubrique	Capacité site Irigny	Situation administrative
1530 Papier, carton ou matériaux combustibles analogues (dépôts de) La quantité stockée étant : - Supérieur à 50 000m^3 (A) - Supérieur à 20 000m^3 mais inférieur à 50000m^3 (E) - Supérieur à 1000m^3 mais inférieur à 20 000m^3 (D)	3000m^3	D
1532 Bois sec ou matériaux combustibles analogues. Le volume susceptible d'être stocké étant : - Supérieur à 20 000m^3 - Supérieur à 1 000m^3 mais inférieur à 20 000m^3	500m^3	NC

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et nous vous prions d'agréer l'expression de notre respectueuse considération.

Karine POL

Responsable ICPE Secteur Rhône-Alpes Auvergne – COVED

04.37.85.13.18 / 06.60.70.89.80